

INFORMATIONS POLICE



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE TOUS UNIS

Revue "Informations Police"

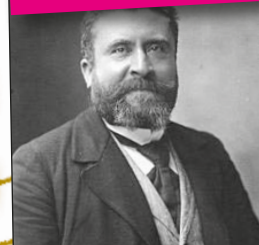
• Directeur de la publication : Camille MARILLER
 • Pour la Communication :
 Jean-Luc BAZART - Alexandre HURTEAUX
 • Conception-Impression :
 GECOP - 21, Bd Winston Churchill
 Résidence Le Bretagne - BP 50319
 44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
 Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2018
 N° ISSN : 1776-0690
 52° Année - Trimestriel
 Le tirage de notre revue "Informations Police"
 a été de : 4800 exemplaires



SOMMAIRE

Editorial	3
Période noire pour notre Association	4
Acte de la renaissance de l'A.N.R.P.	5
Les nouvelles orientations et actions de soutien	6
Règlement intérieur Caisse de Solidarité A.N.R.P.	7
Réforme des retraites	8
Construire un nouveau système universel de retraite plus simple, plus juste	9
La réforme de la pension de réversion	10
La revalorisation des pensions	11
R@dio Police	12
Numéros surtaxés : soyez vigilants !	13
La fondation Jean Moulin	14
Décès de Jean-Marie MAURY	15
Ces camarades nous ont quittés	15
Rejoignez-nous	16

CITATION A NE SURTOUT PAS OUBLIER



Chacun est seul responsable de tous.
 Jean Jaurès

BUREAU NATIONAL

MARILLER Camille
 Président National

DAHLEM Roland
 Trésorier National

HURTEAUX Alexandre
 Chargé de la Communication

DESSACHAT Daniel
 Chargé du Recrutement

MONTOYA Francis
 Accesseur Chargé des Veuves et Veufs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

FIGUEREDO Jean (83)
 HALLARD Michel (75)
 NAHON Roger (06)
 PEDROTTI Maurice (75)
 TIPHAIGNE Marie Louise (21)

COMMISSION CONTROLE FINANCIER

BACHER Etienne (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

BAZART Jean-Luc - Commandant
 HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

Les membres du Comité d'Honneur sont adhérents et membres du Conseil d'Administration

Gaëlle PASSERIEUX



Depuis le 03 septembre 2018, Mme Gaëlle PASSERIEUX nous a rejoint et occupe le poste clef de notre Association, celui de Responsable Administrative et Comptable. Très rapidement il s'est avéré que les aptitudes mentionnées sur son CV et exercées essentiellement dans le secteur de l'industrie pharmaceutique étaient bien réelles. C'est pourquoi, elle a toute ma confiance ainsi que celle des membres du Bureau National. Souhaitant que son esprit jeune, son dynamisme et sa promptitude à l'évaluation et au traitement des dossiers, permettent à l'A.N.R.P. de retrouver la place qu'elle a toujours occupée.
 Le Président National Camille MARILLER



Fin juin 2018, une nouvelle page s'est ouverte après une longue période de confusion de deux ans, dont j'en assume une part de responsabilité, ayant décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat de Président, raison motivée par ma conviction qu'il fallait moderniser et actualiser le mode de gestion et de fonctionnement de notre Association en remettant les « rênes » à un jeune retraité.

Personnellement, j'ai été très sensible aux marques d'amitié et d'encouragement reçues de la part d'un très grand nombre d'amis. Tous ces témoignages s'adressent également à tous les membres de la nouvelle équipe notamment au Bureau National et au Conseil d'Administration.

Mais celà c'est du passé. Aujourd'hui l'A.N.R.P. pense ses plaies avec toute l'énergie dont elle est capable, avec tous les moyens honorables qu'elle possède et surtout avec le concours de très nombreux adhérents, bienfaiteurs et retraités, restés fidèles à notre devise en partageant notre esprit de solidarité d'amitié et de sincérité incontestable.

Mes remerciements pour ce soutien moral fortement apprécié vont naturellement vers nos partenaires, notamment la Fondation Jean Moulin, les anciens combattants, l'Impériale, le Secours Populaire, le Secours Catholique, sans oublier l'ami et « concurrent » l'U.N.R.P. et toutes les associations qui œuvrent dans le même sens... et j'en oublie.

Avec le dynamisme de la jeune équipe dirigeante et avec la compétence incontestable de notre nouvelle Responsable Administrative aidée par le personnel existant, l'A.N.R.P. est en mesure d'accomplir la mission pour laquelle elle a été créée par nos anciens il y a plus d'un demi-siècle.

Merci !

le Président National
Camille MARILLER





Période noire pour notre Association

Le 24 mai 2016 lors de la tenue de notre Assemblée Générale Ordinaire, après une douzaine d'années au service de notre Association, et en raison de mon âge, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat de Président National et de laisser ce poste à un élément plus jeune.

Hélas, il n'a pas été possible de constituer un Conseil d'Administration ni d'élire un Bureau National et encore moins un Président National.

Le 14 septembre 2016, une REQUETE EN DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE en application de l'article 812 et suivants du Code de procédure civile, a été adressée à ma demande à Mr le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris lequel a désigné Maître Béatrice DUNOGUE-GAFFIE, par ordonnance n°12016167, comme administrateur provisoire avec mission notamment de gérer l'Association et d'organiser des élections à l'effet de reconstituer une équipe dirigeante, composée d'un Bureau National de 5 membres dont le Président National et d'un Conseil d'Administration de 10 membres minimum.

Cette requête était accompagnée de la situation financière de l'A.N.R.P. laissant apparaître l'absence d'une quelconque difficulté financière. Les liquidités bancaires ainsi que le patrimoine immobilier que nos anciens avaient laissé permettaient d'assurer le bon fonctionnement et plus particulièrement son rôle de solidarité et de soutien à tous ses adhérents, retraités de la police ou bienfaiteurs, durant plus de 20 années, mais l'A.N.R.P. n'avait plus de représentant légal ni instance dirigeante.

L'ordonnance délivrée le 21 septembre 2016 pour une période de six mois a été renouvelée en mars 2017 puis en mars 2018 pour, chaque fois une durée d'une année. Cette décision mentionnait « la cessation de plein droit à compter de la désignation d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un nouveau Président ».

Malgré les multiples efforts de Maître DUNOGUE-GAFFIE et de ses collaboratrices la tenue d'une ASSEMBLEE GENERALE ne pouvait avoir lieu pour certaines raisons qui ne m'appartiennent pas d'évoquer ici laissant chacun en son âme et conscience d'en assumer son entière responsabilité.

La tentative du 15 mars 2018 a été un fiasco notamment par l'absence injustifiée de ceux qui avaient été convoqués en vue d'une solution.

A la demande d'un grand nombre d'adhérents de toute la France, dont certains avaient partagé mes activités professionnelles ou associatives, j'ai accepté de déposer ma candidature pour le poste de Président National.

En accord avec Maître DUNOGUE-GAFFIE, une revue a été élaborée et éditée à près de 6.000 exemplaires. Quelques textes ont été publiés sur notre blog et ont été lus plus de 5.000 fois.

Plusieurs adhérents-amis ont proposé leur candidature et, avec un accord collectif, une liste de candidats disponibles et motivés a été retenue pour la constitution d'un Conseil d'Administration. Une liste de cinq candidats pour la constitution du Bureau National a été établie.

Le résultat de cette préparation, comprenant les listes des candidats, a été transmis à l'Administrateur et une nouvelle A.G.O. a été décidée par ce dernier pour le MARDI 26 JUIN 2018 A 16 HEURES A PARIS.

Acte de la renaissance de l'A.N.R.P. :

MARDI 26 JUIN 2018 A 20 H - PARIS 10^{ème} - 23 RUE D'HAUTEVILLE

Voilà la nouvelle équipe sortie légalement des urnes :

Conseil d'Administration par ordre alphabétique :

DAHLEM Roland	Grand Est
DECHASSAT Daniel	Côte d'Or
FIGUEREDO Jean	Var
HALLARD Michel	Paris/Ile-de-France
HURTEAUX Alexandre	Dordogne
MARILLER Camille	Grand Est
MONTOYA Francis	Grand Est
NAHON Roger	Alpes Maritimes
PEDROTTI Maurice	Paris/Ile-de-France
TIPHAIGNE Marie-Louise	Côte d'Or

Bureau National :

MARILLER Camille	Président National
DAHLEM Roland	Trésorier
MONTOYA Francis	Assesseur
HURTEAUX Alexandre	Chargé de Communication
DESSACHAT Daniel	Chargé de Recrutement

Commission de Contrôle Financière :

Elle a été reconstituée, conformément à nos statuts, lors de l'A.G.O. du 26 juin 2018, et a été « confiée » à BACHER Etienne du Grand Est.

Je tiens à remercier, avec toute mon énergie fortement réanimée et réactualisée mais aussi avec détermination, toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu dans cette tâche.

Tout d'abord ces remerciements vont à Maître KNAEBEL André qui durant plusieurs années a accompagné l'A.N.R.P. dans sa gestion et plus particulièrement lors des moments difficiles notamment concernant notre centre de vacances de SAINT LAURENT en déclenchant une procédure judiciaire qui a duré plus de sept ans dont les deux dernières années durant laquelle l'A.N.R.P. était « dans la tourmente » (TGI/ COUR D'APPEL/COUR DE CASSATION ET A NOUVEAU COUR D'APPEL).

Merci Maître.

C'est avec beaucoup de sincérité que j'adresse un énorme MERCI à toute la nouvelle équipe pour le soutien mais aussi pour la confiance que la totalité des élus m'accordent. Ces

remerciements vont également à ceux qui pour des raisons personnelles et compréhensives n'ont pu s'engager plus activement.

Je n'oublie pas le personnel de l'A.N.R.P. qui durant ces deux années terribles a toujours fait face et a participé aux efforts collectifs pour maintenir l'honneur et la respectabilité de l'Association.

Il est évident que l'origine de la crise qui a fortement perturbé l'A.N.R.P. durant deux années peut facilement être imaginée. J'ai décidé de clore ce dossier et de ne plus l'évoquer.

Pour conclure ce chapitre je tiens à remercier Maître DUNOGUE-GAFFIE et ses collaboratrices pour avoir su trouver la solution finale aux problèmes de l'A.N.R.P.

Son édito paru dans notre revue a fortement été apprécié et a permis de trouver une conclusion à notre problème.

Merci Maître.

CITATION A NE SURTOUT PAS OUBLIER



Est dirigeant celui qui accepte de prendre les risques que les dirigés ne veulent pas prendre.

Jean Jaurès





Les nouvelles orientations et actions de soutien

Roland DAHLEM, ancien adjoint au Président National, Président de la section Alsace et par intérim de la Section Grand Est, actuel Trésorier National, Vice-Président, vous adresse ce message :

Bonjour à tous,

Après la dernière Assemblée Générale en mai 2016, notre Association a été sérieusement ébranlée suite au départ de notre Président National sortant que personne n'a voulu remplacer. On connaît la suite. Le chemin à parcourir pour que notre Association continue à vivre fût long, aride, semé d'embûches. Embûches dues au fait que certains de nos administrateurs volontairement ou par manque d'informations ont souhaité la liquidation de l'A.N.R.P.

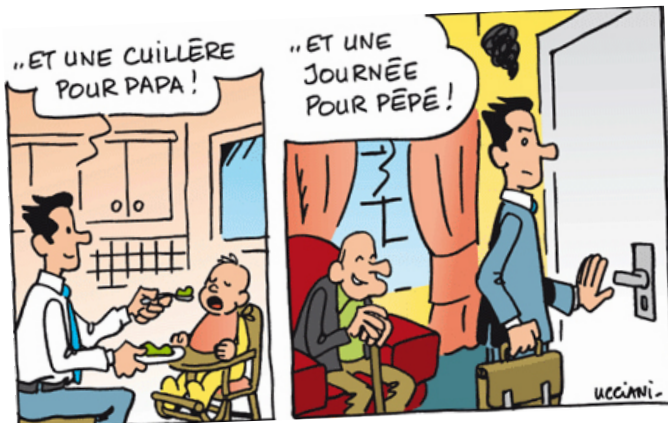
Un administrateur judiciaire avait été nommé. Grâce à la détermination de certains adhérents, cette épreuve est derrière nous.

Des membres de notre Bureau National, de notre Conseil d'Administration nous avaient quittés pour des raisons de santé ou par un manque de motivation qui ne leur permettait plus d'assumer leur mission. De nouveaux camarades les ont remplacés, pas dans nos cœurs où ils ont toujours leur place, mais autour de la table de travail. Notre situation financière est saine, un Bureau National et un Conseil d'Administration Actifs ont été élus. Cependant, pour continuer à œuvrer pour le bien-être de nos adhérents, de nos veuves, de nos veufs il nous faut une Association encore plus forte, capable de résister aux tsunamis futurs, quels qu'ils soient, afin de ne plus nous retrouver dans la situation qui fut la nôtre.

Des améliorations dans nos actions de soutien et de solidarité sont en préparation, notamment en ce qui concerne le montant du soutien suite au décès du conjoint de l'adhérent. Ce texte sera publié dans notre règlement intérieur et sera applicable dès le 1^{er} janvier 2019.

Il nous faut encore plus de délégués motivés. Par votre candidature aux postes de responsabilités au sein de votre Association, vous prouvez que les motivations qui vous animent sont toujours là.

Resserrons à nouveau ces liens qui nous unissent. Réformons des équipes dynamiques et montrons que, si les générations changent, il y a toujours autant de générosité dans vos cœurs et que la solidarité envers nos adhérents n'est pas un vain mot.





Règlement intérieur Caisse de Solidarité A.N.R.P.

VOICI UN BREF EXTRAIT DE CE REGLEMENT ETABLI EN 2011 ET AVEC **EN ROUGE LES MODIFICATIONS APPROUVEES A EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Article Premier - OBJET. Elle est destinée à venir en aide aux membres actifs (retraités, veuves et veufs) dans le besoin. Elle peut également contribuer à tout acte de solidarité envers une personne ou un groupement présentant un cas social digne d'intérêt.

Article 2 - BENEFICIAIRES. Tous les membres, actifs, retraités, veuves et veufs, à jour de leurs cotisations, peuvent bénéficier des avantages de la Caisse de Secours et de Solidarité dans les conditions fixées par l'article 4...



Article 3 - FINANCEMENT. La Caisse de Secours et de Solidarité est alimentée par des versements de la trésorerie de l'Association au fur et à mesure de ses besoins, ainsi que par des dons éventuels.

Secours exceptionnels : la Caisse de Secours et de Solidarité peut attribuer un secours exceptionnel après une année d'adhésion.

Article 4 - PRESTATIONS.

a) Secours décès :

En cas de décès du membre actif «retraité(e)», le conjoint (mariage-concubinage-pacs), à l'exclusion de tout autre membre de sa famille, reçoit Secours décès (à partir du 1^{er} janvier 2010) : 400,00 euros.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019... 500 euros.

En cas de décès d'une veuve adhérente ou d'un veuf adhérent, un secours peut être versé, mais seulement s'il y a un enfant mineur, infirme ou handicapé, à charge.

Ces précisions figurent dans le règlement intérieur.

b-Secours divers :

Secours exceptionnel : 500 euros.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019... 750 euros.

Prêt maximum (en fonction des disponibilités de la caisse)

Article 5 - GESTION-ADMINISTRATION.

Conformément à l'article 21 des statuts de l'Association Nationale des Retraités de la Police, la gestion et l'administration de la Caisse de Secours et de Solidarité sont placées sous la responsabilité du Président National, mandataire du Bureau National.

FAIT LE 16 MAI 2011, MODIFIE LE 24/09/2018

Camille MARILLER



CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER



Les devoirs de l'amitié, sont la confiance, la bienveillance et les conseils

Voltaire





Réforme des retraites

Pour vous permettre de mieux comprendre les mesures envisagées dans le projet concernant la réforme des retraites envisagée par le Gouvernement.

Le site 'Gouvernement.fr a publié cet article le 31/05/18
Projet porté par Agnès Buzyn Ministre des Solidarités et de la Santé

**Pour une
retraite plus
simple, plus
juste pour tous**

La réforme, à laquelle le Gouvernement travaille, vise à créer un système universel de retraite où les règles seront communes à tous. Simplification, équité, adaptation aux évolutions de la société, mise en place d'un système pérenne autant de principes, mis en débat avec les citoyens, via un ambitieux dispositif de participation, prévu jusqu'à la fin de l'année.



Ouverture de la plateforme 31 mai : le vaste dispositif de participation citoyenne est lancé sur la plateforme participez : reforme-retraite.gouv.fr.

Ateliers 2 juillet - 2 octobre : Des ateliers sont organisés en région. Ouverts à tous, ils proposent à une centaine de citoyens de réfléchir à une ou deux thématiques de la plateforme pour l'alimenter.

Fin de la consultation 29 novembre : Après la fermeture de la plateforme, une synthèse de la participation et des ateliers sera mise en ligne.

Atelier citoyen décembre : L'ensemble des contributions recueillies sur la plateforme seront remises à un atelier citoyen qui se réunira les 17 et 18 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2018. Objectif : produire un avis collectif reflétant la diversité des convictions.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chargés par le Gouvernement de préparer et de conduire la concertation sur la réforme des retraites, Agnès Buzyn et Jean-Paul Delevoye lancent, le 31 mai, le vaste dispositif de participation citoyenne. L'objectif ? Créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé.

POURQUOI ?

Construit sur des logiques de statuts professionnels qui n'ont plus aujourd'hui la pertinence qu'elles avaient en 1945, notre système de retraite est constitué aujourd'hui de 42 régimes.

Multiplicité des règles et des exceptions, complexité des calculs lorsqu'on relève successivement de plusieurs statuts (salarié, indépendant, agent public ...), notre système est trop complexe, générateur d'injustice et pénalise les mobilités professionnelles.

La création d'un système universel de retraite a pour vocation d'apporter la simplification, de garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents. Il s'agit d'accompagner et de faciliter les mobilités professionnelles au lieu de raisonner en termes de statut et de carrière.



Construire un nouveau système universel de retraite plus simple, plus juste

• Lisibilité et simplification

Le principe du nouveau système de retraite sera simple : chaque euro cotisé donnera des droits identiques, quel que soit le statut (salariés, indépendants, fonctionnaires), tout au long de la carrière, jusqu'à la retraite. Chaque euro cotisé comptera dans le calcul final du montant de la pension.

Ces règles transparentes permettront de résoudre les nombreuses inégalités de traitement, inévitables dans un système qui comporte 42 régimes et autant de règles différentes : à situation identique, chaque régime apporte en effet aujourd'hui sa réponse spécifique. La mise en œuvre de règles communes concernera l'ensemble des régimes obligatoires actuels, qu'ils soient de base ou complémentaires, y compris les régimes des fonctionnaires, les régimes spéciaux et ceux des assemblées parlementaires. Nul n'en sera exclu.



• Adaptation aux évolutions de la société et aux parcours professionnels

Notre système de retraite doit s'adapter : il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun, qui ne pénalise aucun parcours, et qui accompagne ceux dont les parcours professionnels sont faits de la succession d'activité exercée sous des statuts différents. Il s'agira également d'évaluer un grand nombre de dispositifs de solidarité, afin de repenser leur adaptation aux besoins de la société, aujourd'hui et demain.

La création d'un nouveau système doit s'accompagner d'un engagement fort sur sa soutenabilité à long terme et sur sa solidité financière. Ce système devra pouvoir s'adapter aux perspectives économiques, aux mutations sociales et aux évolutions démographiques.

• Notre système de retraite restera par répartition

Depuis longtemps la France a fait le choix d'un système de retraite financé en répartition, dans lequel les cotisations des actifs aujourd'hui payent les pensions des retraités d'aujourd'hui : ce choix sera conforté. Le nouveau système sera un système par répartition, public et obligatoire.

• Les dispositifs de solidarité seront renforcés et consolidés

Aujourd'hui, le système de retraite prévoit de nombreux dispositifs de solidarité qui permettent, par exemple, de compenser les effets sur la retraite des accidents de vie ou de carrière.

Ce haut niveau de solidarité sera préservé et renforcé. A ce titre, il sera peut être nécessaire d'adapter certains dispositifs, anciens, qui ne correspondent plus aux évolutions du monde du travail ou de la société et de créer de nouveaux droits si nécessaire.

• Toutes les spécificités des régimes ne disparaîtront pas

La création d'un système universel de retraite nécessite de mettre en place un socle de règles communes. Il sera pour autant possible de maintenir des spécificités pour mieux prendre en compte les particularités de certaines activités. Tel pourrait être le cas par exemple des taux de cotisations des travailleurs indépendants : les droits seront naturellement adaptés en conséquence.

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER



L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde
Nelson Mandela





La réforme de la pension de réversion



Chantier pour 2019

Il n'y aura pas de remise en cause des pensions de réversion mais une réflexion avec les partenaires concernés pour une réforme l'an prochain.

La pension de réversion :

Le principe de la pension de réversion a été initié au profit des femmes des agents de la fonction publique. Cette réversion en cas de décès du fonctionnaire, instaurée dès la moitié du XIXe siècle, constituait ainsi un avantage dans le cadre de la protection de la famille du défunt au titre du service rendu à la Nation.



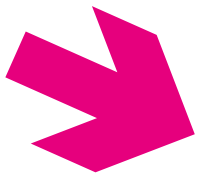
Les mesures pour 2019

Dans le cadre de la réforme des retraites, le Gouvernement martèle le besoin d'équité sociale en matière d'acquisition de retraite. L'exécutif reste sur la droite ligne qu'un euro cotisé doit générer les mêmes droits à la retraite. De ce fait, il

justifie son intervention légitime sur les pensions de réversion. Le Gouvernement a tenu à rassurer sur l'hypothèse d'une suppression progressive de la réversion mais il n'est pas exclu que les futurs retraités soient concernés par de nouvelles conditions d'éligibilité. Il a souligné la nécessité d'une révision de ces pensions afin d'être plus « justes et plus efficaces ».



L'agenda fixé par le Gouvernement nous amènera donc en 2019 pour la poursuite des débats, promettant d'être passionnés.



La revalorisation des pensions

modifié le 13 juin 2018

En effet, le 1^{er} octobre 2017, les pensions de base ont été revalorisées de 0,8% mais les retraités attendront la prochaine hausse pendant plus d'un an.

La prochaine hausse des pensions prévue en octobre 2018 sera retardée à janvier 2019. Un décalage qui n'arrange pas les retraités.

L'augmentation n'aura pas lieu en 2018 (alors que la Banque de France prévoit une inflation à 1,6 %), le Gouvernement a décidé de décaler - (pour «rendre plus simple et plus lisible» le système) - la date de la revalorisation du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} janvier 2019. L'Assemblée a confirmé ce changement de calendrier le lundi 4 décembre 2017 à l'occasion du vote définitif de la loi de financement de la Sécurité sociale. Ce report de trois mois représenterait pour l'Etat une économie de 380 millions d'euros.



Ce décalage n'est pas une première.

Il a déjà été instauré en 2009 lorsque la date de revalorisation a été reportée du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Idem en 2014 avec le report au 1^{er} octobre. **Au final, en neuf ans, les pouvoirs publics auront retardé d'un an la revalorisation des pensions.** Une méthode qui aboutit à verser aux retraités pendant quelques mois des pensions inférieures à celles qu'ils auraient dû toucher... Ce procédé a été également utilisé par les régimes complémentaires en 2016 (décalage du 1^{er} avril au 1^{er} novembre).



Des complémentaires gelées

Pas plus de hausse en vue du côté des retraites complémentaires Agirc-Arrco. La revalorisation annuelle prévue en novembre 2017 a abouti à une augmentation de zéro. L'accord signé par les partenaires sociaux en 2015 prévoit en effet que les pensions Agirc-Arrco évoluent pendant trois ans (donc jusqu'en 2018) selon l'inflation moins 1 point. C'est ce que l'on appelle la « sous-indexation », un calcul qui revient à geler les pensions lorsque le coût de la vie est inférieur à 1 %, comme c'est le cas en 2017.

Le minimum vieillesse revalorisé sur 3 ans

En revanche, conformément aux engagements du candidat Macron, les titulaires de l'ASPA (ex-minimum vieillesse) ont vu leur allocation augmenter de 30€ euros le 1^{er} avril 2018. L'exécutif a prévu une hausse de 100€ euros de l'ASPA, en trois temps d'ici à 2020. Les 433 000 bénéficiaires du minimum

vieillesse toucheront alors 903€ euros mensuels.

Lire : Les prochaines revalorisations du minimum vieillesse.

Lire aussi :

Retraite, hausse de pensions au 1^{er} octobre
Retraite complémentaire Agirc-Arrco, ce qui va changer

Le minimum auquel vous avez droit

Tous les articles «Revalorisation retraite»





Pour « libérer la parole », la Police nationale lance son propre réseau social

**La Police nationale vient de se doter d'un réseau social interne,
baptisé *r@dio police***

JOËL LE GALL/OUEST-FRANCE Publié le 12/09/2018 à 12h36



Lancé mercredi 12 septembre 2018, r@dio police est le nouveau Facebook des policiers français. Développé en interne, il vise à favoriser la communication entre agents.

Nom de code : r@dio police. Depuis ce mercredi 12 septembre 2018, quelque 150 000 fonctionnaires disposent d'un nouvel outil de travail, accessible sur leurs ordinateurs personnels, leurs tablettes professionnelles ou encore leurs smartphones.

Ce réseau social interne, dont le nom rappelle une vieille expression dédiée aux potins et rumeurs, se veut un espace de « libre expression » sécurisé destiné à « libérer la parole professionnelle » et à favoriser la communication entre agents, selon Eric Morvan, Directeur Général de la Police Nationale (DGPN).

R@dio police vise à « répondre à une question simple : comment faire en sorte que tous les agents de la maison police puissent se parler entre eux ? », souligne leur patron.

Soigner le malaise des policiers

Avec ce nouvel outil, la Police nationale veut faire bouger ses vieilles habitudes managériales, sur fond de malaise persistant des agents et de cloisonnement entre services.

R@dio police comporte une partie forum qui se décline entre un « espace d'expression libre » et des sous-forums plus thématiques (métiers, RH, formation, équipement, action sociale, etc.) où pourront être échangés des exemples de bonnes pratiques.

« Nous souhaitons favoriser l'horizontalité. On veut bâtir des ponts là où il y a parfois des cloisons », a déclaré Jérôme Bonet, chef du Service d'Information et de communication de la Police nationale (SICoP). L'autre partie, purement réseau social, rappelle Facebook : des groupes de discussions pourront y être créés selon les affinités, et chaque agent pourra créer un profil grâce à son mail et son numéro d'identifiant professionnel.

Chasse aux « trolls » et sécurité

Un modérateur sera chargé de veiller à ce qu'il ne soit pas pollué par des « trolls » (messages provocateurs et offensants) comme cela est parfois le cas sur d'autres réseaux sociaux, et il sera possible de signaler des contenus et propos jugés inappropriés.

« S'il y a quelques brebis égarées, on les sortira du système », assure-t-on du côté de la DGPN, en se déclarant « confiant sur l'état d'esprit des policiers » et la réussite de cet « outil de liberté responsable ».

R@dio police a été entièrement développé en interne et bénéficie des garanties de sécurité informatique du ministère de l'Intérieur.



Numéros surtaxés : soyez vigilants !



Vous recevez un appel raccroché avant que vous ayez pu répondre, vous trouvez sur votre répondeur un message vous invitant à rappeler rapidement un numéro que vous ne connaissez pas. Ne rappelez pas !

En effet, le but est de vous inciter à rappeler un numéro à tarification majorée. Mettre en place un numéro surtaxé n'a rien d'illégal dans la mesure où celui-ci correspond à un service réel (météo, voyance,...).

Il y a « arnaque » lorsqu'on vous incite à composer le numéro pour un motif fallacieux, dans le seul but d'en tirer profit. L'opération se déroule de la manière suivante :

- Vous recevez un appel, un SMS ou un mél vous invitant à rappeler un numéro de téléphone pour recevoir un cadeau, accomplir une démarche administrative urgente, prendre possession d'un colis...
- Vous rappelez le numéro. Un opérateur vous répond. A partir de cet instant, votre compte commence à être débité. Votre interlocuteur va faire durer l'appel le plus longtemps possible, peut-être même vous demander de renouveler votre appel.



Le montant de l'appel surtaxé sera prélevé directement sur votre facture téléphonique.

Il existe trois types de numéros surtaxés :

- des numéros à quatre chiffres débutant par 1 ou 3 ;
- des numéros à six chiffres débutant par 118 ;
- des numéros à dix chiffres débutant par 081, 082 ou 089.

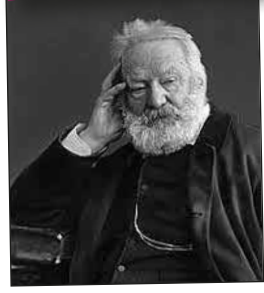
Lorsque vous appelez un tel numéro, l'appel doit toujours commencer par un message d'information tarifaire. Si ce n'est pas le cas, déposez une réclamation sur le site : www.infosva.org

Si vous avez été arnaqué, signalez le numéro concerné au 33700. Pour éviter les mauvaises surprises, vous pouvez activer l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés proposée par votre opérateur. Celle-ci est particulièrement utile pour les enfants, les personnes âgées ou fragiles de votre entourage.

L'administration lutte depuis longtemps contre ces pratiques frauduleuses, mais la tâche s'avère particulièrement ardue. En effet, la plupart des sociétés sont installées hors de France (notamment sur le continent africain).

Didier Fabre, Directeur Adjoint de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme (Membre Bienfaiteur).

CITATION A NE SURTOUT PAS OUBLIER



La moitié d'un ami, c'est la moitié d'un traître.
Victor Hugo



La fondation Jean Moulin



La FJM établissement sans but lucratif reconnu d'utilité publique, a été fondée en 1952 par décret du ministre de l'Intérieur, en mémoire de Jean Moulin.

La FJM assure ses missions en lien direct avec les sous-directions de l'action sociale du ministère de l'Intérieur (DRH/DRCPN).

La FJM est aujourd'hui un opérateur social essentiel du ministère de l'Intérieur.

Elle a pour but l'organisation d'actions sociales au profit de tous les fonctionnaires et agents du ministère de l'Intérieur, qu'ils soient policiers ou personnels administratifs, en activité ou en retraite, ainsi que de leur famille, sur tout le territoire national, sans aucune condition d'adhésion.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE APPORTE TOUT SON SOUTIEN A LA FJM QUI RECOIT NOTAMMENT DANS LEURS DIVERS CENTRES DE VACANCES LES HEUREUX GAGNANTS DE NOS TOMBOLAS.

Jean Moulin (1899-1943) était Préfet, Résistant et Président du Comité National de la Résistance. Derrière chacune de ses actions, s'esquissent le respect de l'autre, l'aspiration sociale.

Un environnement familial engagé

Jean Moulin, enfant, a vécu dans un environnement familial favorable au développement des aspirations sociales. Il a été imprégné par les idées radical-socialistes de son père.

Un homme de conviction

Fonctionnaire loyal, Jean Moulin s'illustre par sa droiture exemplaire et son combat dans la résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Le Comité National de la Résistance et son héritage

Le Comité National de la Résistance est l'œuvre de Jean Moulin. Il a inspiré toutes les grandes lois sociales de la deuxième moitié du vingtième siècle.

Et la fondation...

La FJM participe d'un « humanisme moderne », guidée par cette formule de Jean Moulin : « l'idéal n'est pas une chose qui se consomme mais une valeur qui s'entretient et qui se passe comme un flambeau ».

Dons et legs

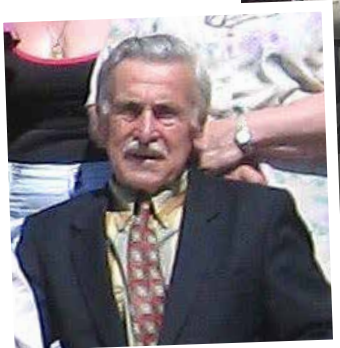
La fondation Jean Moulin peut recevoir des dons et legs. Ces ressources permettent de développer ses actions au bénéfice des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et de leur famille. Suite aux événements dramatiques de ces dernières années, à la demande du ministère de l'Intérieur, la FJM a recueilli des dons à destination des familles endeuillées (Charlie Hebdo, Montrouge, Magnanville...).

Adresse postale :
Immeuble Lumière - Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Adresse du siège
40, avenue des Terroirs de France
75012 PARIS



Décès de Jean-Marie MAURY



C'est avec beaucoup de tristesse que je viens d'apprendre le décès de notre ami Jean-Marie MAURY.

Il nous a quittés le 1^{er} juillet 2018 et ses obsèques ont eu lieu le 03 juillet en l'église de Lacourt (09200).

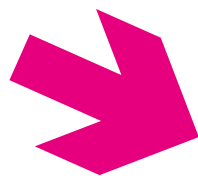
C'est vers les années 1998 que j'ai eu le plaisir de le rencontrer alors qu'il œuvrait au sein de l'équipe dirigeante de la section de l'Ariège avec notamment Michel AUTIE et Dominique BAUZOU.

Son ardeur, sa conviction, sa détermination faisaient l'admiration de tous, lesquels lui témoignaient une amitié sincère. J'ai eu l'honneur de le connaître et d'apprécier son dévouement au sein de notre Association et l'âge venant, il avait décidé de renoncer à l'exercice d'une fonction.

A cette époque, sur proposition du Bureau National, le Conseil d'Administration avait décidé de lui décerner le titre de Membre d'honneur de l'A.N.R.P.

Au nom de la totalité des membres de l'A.N.R.P., j'adresse à son épouse Marie-Rose, à ses enfants et à toute sa famille toutes nos sincères condoléances.

Le Président National, Camille MARILLER



Ces camarades nous ont quittés

Au cours du 3^{ème} trimestre 2018, nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs de nos adhérents :

Mesdames :

BOUVARD Gisèle
de TOULOUSE (31)
Adhérente depuis le 16/09/2004

BRETAGNE Mireille
de TOURS (37)
Adhérente depuis le 18/04/1969

PEILLOT-FRANDEL Suzanne
de TALANT (21)
Adhérente depuis le 01/02/1983

LACAVE Marie-Louise
de STRASBOURG (67)
Adhérente depuis le 06/10/1971

Messieurs :

GABARD Raymond
de PERPIGNAN (66)
Adhérent depuis le 18/02/1976

POIREL Henri
d'HERMANVILLE SUR MER (14)
Adhérent depuis le 05/02/2007

PLANCCQ Maurice
d'ARLEUF (58)
Adhérent depuis le 02/09/1981

MAURY Jean-Marie
de SAINT-LIZIER (09)
Adhérent depuis le 10/06/1987

ARGUIMBAU Jacques
de LE FOUSSERET (31)
Adhérent depuis le 22/02/1989

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.

CITATION

A NE SURTOUT PAS OUBLIER



Le courage, c'est de comprendre sa propre vie... Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille...

Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel.

Jean Jaurès



**FUTURS RETRAITES - JEUNES RETRAITES
RETRAITES ET BIENFAITEURS...**

REJOIGNEZ !
NOUS !



Bien être et solidarité*

***Regrouper les retraités de la Police
et les veuves et veufs des retraités,
en vue de défendre leurs intérêts
moraux et matériels***

* La devise de l'Association Nationale des Retraités de la Police

**ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE
26, rue Sainte Félicité - 75015 PARIS**